

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID  
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0  
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255  
[Info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)

**FORMULAIRE DE DEMANDE****MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE****ZONAGE – LOTISSEMENT – CONSTRUCTION – PERMIS ET CERTIFICATS**

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : Joindre une procuration signée par le propriétaire	

2 EMPLACEMENT VISÉ PAR LA MODIFICATION	
Adresse	N° de lot (cadastre du Québec)
USAGE ACTUEL :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Terrain vacant <input type="checkbox"/> Autre :
TERRAIN RIVERAIN À UN LAC/COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non    TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

3 DESCRIPTION DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE	
RÈGLEMENT VISÉ PAR LA MODIFICATION :	<input type="checkbox"/> Plan d'urbanisme n° 600 <input type="checkbox"/> Règl. de zonage n° 601 <input type="checkbox"/> Règl. de lotissement n° 602 <input type="checkbox"/> Règl. Construction n° 603 <input type="checkbox"/> Règl. Permis Certificats n° 604 <input type="checkbox"/> Autre :
ARTICLE VISÉ PAR LA MODIFICATION :	

4 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant la modification réglementaire	
Date de la demande	<small>Jour / Mois / Année</small>
	<small>SIGNATURE DU DEMANDEUR</small>

FRAIS D'ÉTUDE	
Demande de modification au règlement de zonage	2000,00 \$
Autres modifications réglementaires	1500,00 \$
Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables	

- CONSIGNES AU DEMANDEUR**
1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
  2. Réunissez les documents requis.
  3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à [info-urbanisme@valdavid.com](mailto:info-urbanisme@valdavid.com)
  4. Acquitter les frais d'étude de la demande par la poste ou en personne à la réception de la Mairie, soit par chèque, par Interac ou en argent comptant.

**NOTES IMPORTANTES**

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre demande. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder le processus de modification réglementaire. Le fait de déposer une demande de modification ne constitue en aucun temps une autorisation.

Il faut prévoir un délai minimal de quarante-cinq (45) jours suivant la date de dépôt de votre demande pour obtenir une décision du conseil municipal. Ensuite, toute modification réglementaire débute donc par un geste concret du conseil, soit l'adoption par celui-ci d'un règlement appelé « Premier projet ». Ce projet est adopté par un simple vote du conseil, sous forme d'une résolution. Ceci entraîne obligatoirement une assemblée publique de consultation. Dans la plupart des demandes de modification de zonage, le projet sera soumis à une demande d'approbation référendaire.

Il faut prévoir un délai minimal de quatre (4) à six (6) mois pour compléter le processus de modification réglementaire. Le dépôt d'une demande de modification réglementaire n'entraîne aucune garantie quant à son acceptation.